

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jessica tremblay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4e3a1b7c93526c96ddc07661>

Date d'obtention : 2022-11-03 14:46:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Parler à la victime et à l'auteur du signalement tout en étant rassurant et bienveillant.
- Évaluer l'incident en posant des questions neutres et remplir la grille d'évaluation pour vérifier l'amorce, la nature, les intentions (impulsif ou malveillant) et l'étendue.
- Vérifier l'information de tous les jeunes impliqués en complétant la grille d'évaluation et en s'assurant que les informations n'iront pas plus loin que le lieu de rencontre.

*** Intention malveillante: Contacter la police et ne pas compléter la grille d'évaluation avec l'investigateur.

Impulsif: Rencontre, grille d'évaluation, vérifier règlement de l'établissement, communiqué avec le policier éducateur, informé les tuteurs de la victime et de l'investigateur et signalement.

Si la situation implique l'usage, diffusion ou possession de pornographie juvénile, confisqué temporairement le cellulaire et le mettre scellés dans l'enveloppe.

**** En tout temps NE JAMAIS regarder les photos

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Que si un parent vient nous voir et que la situation et la victime n'a pas de répercussion à l'école, il doit se référer au service de police le plus près.
- Qu'il est primordial de rester dans son rôle d'intervenant scolaire et que chaque personne a son propre rôle et doit le respecter.
- Que l'éducation et la sensibilisation est la clé pour diminuer ce fléau des réseaux sociaux.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la moins évidente en utilisant le protocole sexto est quand nous devons confisqué le cellulaire si besoin. En ayant l'expérience du travail dans une école secondaire, je sais pertinemment que les élèves nous donne rarement leur cell quand nous le confisquons. Donc mon questionnement est le suivant: Comment devons-nous réagir si l'élève ne veut pas nous donner leur cellulaire?

Formation très intéressante!!